
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 25 février 2021
17 h**

**Séance tenue le jeudi 25 février 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier
et par téléconférence**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pulkit Kantawala, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle la rubrique « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait la lecture des dix questions transmises par le public via un formulaire Web.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Alexandra Troubetzkoy	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Le 25 janvier 2021 j'avais pris le temps de poser une question à Madame Valérie Plante concernant le voyage de la conseillère Projet Montréal d'Outremont, Mindy Pollak, qui s'était rendue dans sa famille, mi-décembre 2020 dans l'état de NY alors que les gouvernements insistaient sur le fait de ne pas voyager pour diminuer la propagation du virus et n'avait pas avisé le parti de son départ alors qu'elle était mairesse suppléante. Vous m'avez répondu qu'il y avait des discussions avec la conseillère Pollak sur son absence non autorisée. Plusieurs élus québécois et d'autres provinces ont été sanctionnés pour des voyages hors frontières quelle que soient les raisons. Quelles mesures punitives ont été prises par Projet Montréal envers cette élue?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Genevieve Gomes	M. John Belvedere	L'extension des mesures de distanciation sociale liées au COVID ne fait que mettre en évidence le besoin d'accès aux milieux naturels et aux parcs, notamment en milieu urbain, Parc Terracotta est un espace naturel bien utilisé, et plus encore aujourd'hui en raison de la pandémie. Cette augmentation de l'utilisation montre à quel point les environnements naturels sont importants pour notre santé mentale. Parc Terracotta a été submergée de personnes à la recherche d'un soulagement naturel pour la santé mentale. En tant que ville, nous devons protéger nos espaces naturels inestimables. La forêt Fairview est l'un des derniers endroits naturels à avoir besoin de notre protection. Cette forêt contient des arbres de plus de 100 ans, un bosquet de pruches et 2 étangs vernaux. Cette forêt abrite de nombreux animaux dont des renards et le serpent brun. Que faisons-nous, en tant que ville, pour protéger ce dernier espace naturel disponible à Pointe-Claire pour nos citoyens et l'environnement ?
Micheline Maranda	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Lundi dernier je posais une question sur pourquoi on avait tronqué le mot Soeur dans le nom de l'avenue à être créée à Outremont. Mme Thuillier a répondu qu'il était normal de le faire citant l'exemple de Marie Victorin. Mme Thuillier n'a pas fait beaucoup de recherche. A Montréal on a la Place et la rue du Frère André, le Parc Sœur Madeleine Gagnon, le Parc Mahatma Gandhi, 2 parcs du Père Marquette, la rue du Père Marcoux, l'avenue du Père de Foucauld, Place Monseigneur Charbonneau, la rue du Président Kennedy, La rue du notaire Girard, la rue du docteur Penfield. Il est vrai que dans certains cas on a éliminé le préfixe mais dans aucun cas on a escamoté le préfixe religieux pour ne garder que le prénom. Je persiste à trouver le tout d'un grand irrespect surtout considérant que le tout vient d'une administration qui se bat pour le port des signes religieux mais qui ne semble pas prête à l'accepter sur un panneau de rue. Allez-vous corriger cet affront à Soeur Marie-Stéphane?
Brigitte Watson	M. John Belvedere	In light of the growing climate crisis, we no longer have the luxury of doing what we want to our natural spaces. The ecosystem that is up for grabs, known as Fairview forest, located west of Fairview shopping centre, provides clear air, a habitat for flora and fauna, and beauty for the citizens of Pointe-Claire, as well as citizens from neighboring cities. Many citizens have stated by signing a petition and by holding 13 weekly protests (and counting) that they do not want to lose this valuable resource. How, then, do you justify the destruction of a 50 acre forest that houses 22 acres of 100 year old trees, animals such as foxes, birds, reptiles like the brown snake and vernal ponds to create an urban centre in the west island that many citizens do not want?
Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Mme Plante, cela fait maintenant plus d' un an que les dernières audiences de la consultation publique sur la circulation et le stationnement à Outremont se sont conclues et à ce jour les citoyens d'Outremont sont toujours en attente des actions de la Mairie. Covid pas covid un an c'est long. Pourtant lors de votre élection vous vous étiez engagée à respecter promptement

SUITE – les conclusions des rapports de consultation publique. Lundi au conseil M. Tomlinson a nouveau mentionné vaguement qu'il y travaillait sans prendre d'engagement précis quant à une date. Cette procrastination, irrespectueuse des citoyens, ne fait pas honneur à Projet Montréal. Mme Plante, compte tenu des engagements que vous avez pris en votre nom et celui de votre parti, vous devez d'intervenir et fixer une date butoir à M. Tomlinson afin qu'il respecte VOS engagements. Allez-vous le faire?

Ray Coelho

M. Beny Masella

My name is Ray Coelho, I am a resident of Pointe-Claire. I have collected over 1000 signatures from residents of Pointe-Claire and Dorval who wish that fluoridation ends at the Pointe-Claire and Dorval Water Plants on grounds of freedom of choice and health concerns. Both plants are owned and operated by the city of Montreal. They are one of only 4 plants that still fluoridates water in all of Quebec. Will council pass a resolution requesting the City of Montreal to cease fluoridating the community drinking water at the Pointe-Claire and Dorval Water Filtration Plants to take effect as soon as can be arranged? And if so when?

Dépôt de pétition

Lucien Pigeon

Mme Valérie Plante
(M. François Limoges)

L'ancien conseiller scientifique en chef du gouvernement et négociateur sur le climat, Dr. David King a affirmé en décembre, 2020 que de nombreux scientifiques, ainsi que lui-même, pensent maintenant que nous avons passé le point de basculement ou point de non-retour dans le système climatique dû à la fonte des glaciers des pôles.

En réponse de ce constat, l'ex-gouverneur de la Banque du Canada et de La Banque d'Angleterre, Mark Carney, a affirmé que la capture directe de l'air sera nécessaire.... Cette réponse est absurde car cette technique n'est pas assez perfectionnée pour sauver la planète! Qu'allons-nous faire maintenant qu'il est trop tard pour sauver l'avenir de la prochaine génération?

Janet Rhodes

Mme Valérie Plante
M. John Belvedere

With the arrival of the covid19 pandemic, the importance of wild natural spaces and parks was made clearly evident. The forests and parks in the West Island have been re-discovered and are now being enjoyed by hundreds of families, walkers, bird and wildlife watchers, skiers, and snowshoers.

Would you consider re-zoning the Fairview Forest to remain a natural forest and create a "Terra-Cotta" north for those in the highly developed area north of the Trans-Canada to enjoy?

Guirlande Thomas

M. Manon Barbe

Comment la ville intervient quand il y'a une maison abandonnée dans une rue qui commence à menacer l'état de santé des habitants? Notons que cette population est composée d'enfants, de personnes âgées et d'autres catégories. Les occupants de la maison voisine n'arrivent pas à dormir à cause des rongeurs, parfois même dans la journée les rongeurs dérangent. La cour de cette maison abandonnée ressemble à un forêt l'été. Les enfants se disent avoir peur par moment, à cause des bruits bizarres venant de la maison abandonnée.

Sue Stacho

Mme Valérie Plante
(M. Sylvain Ouellet)

The recent rejection of a zoning change for a small forest in Pierrefonds-Roxboro is a move in the right direction towards protecting yet another threatened forest. This action demonstrates this council's willingness to preserve natural spaces by exploring better locations for development. Without more of this political willingness, the few remaining natural spaces throughout the CMM territory will disappear as developers rush to get approval for projects deemed necessary for an economic recovery. Despite Montreal's commitment to protect 17% and restore 15% of its territory, forests are falling in Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot, Sainte-Marthe-sur-le-Lac and Saint-Jean-sur-Richelieu, wetlands are draining in the Technoparc and Longueuil and a new downtown and REM station threatens the Fairview Forest as we speak.
Bold, strong action is needed now.
What is the CMM willing to do to ensure that no more natural spaces disappear?

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 26. Elle remercie les dix personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 27.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG21 0061

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 février 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0062

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 janvier 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 janvier 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 février 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG21 0063

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 janvier 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 janvier décembre 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 février 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 janvier 2021.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 janvier 2021.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 janvier 2021.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG21 0064

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2020 »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2020 », et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

CG21 0065

Déposer le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour l'achat de tuyaux et de pièces spéciales pour la reconstruction de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy - Montant de 4 396 474,56 \$, taxes incluses

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour l'achat de tuyaux et de pièces spéciales pour la reconstruction de la conduite de 2100 mm longeant l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy – Montant de 4 396 474,56 \$, taxes incluses, et le conseil en prend acte.

07.01 1206945003

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0066

Accorder un contrat à Av-Tech inc. pour des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, débutant en janvier 2021 et se terminant en décembre 2023, avec deux prolongations possibles d'une année chacune - Dépense de 630 609,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18342 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0165;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à AV-TECH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de petits travaux généraux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 630 609,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18342;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207026002

CG21 0067

Exercer l'option de renouvellement de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 515 641,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, entretenus par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour l'entente-cadre collective avec Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia) (CG19 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 515 641,95 \$ à 1 031 283,90 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0166;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 24 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 515 641,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Impérial Traitement Industriel (Div. Véolia) (CG19 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 515 641,95 \$ à 1 031 283,90 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1218384001

CG21 0068

Accorder un contrat de gré à gré à CA inc. (La Compagnie CA), par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0169;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CA inc. (La Compagnie CA), par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, le support, et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2021 au 30 mars 2022, pour une somme maximale de 447 576,98 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Centre d'expertise, plateformes et infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1216871001

CG21 0069

Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de cinq ans, avec l'option de prolongation pour cinq années additionnelles - Dépense totale de 4 667 009,23 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0170;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Morneau Shepell Ltd, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'entretien et le support du progiciel de gestion des régimes de retraite Ariel, pour une période de cinq ans, avec l'option de prolongation pour cinq années additionnelles, pour une somme maximale de 3 889 174,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une enveloppe de 777 834,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'amender l'article sous étude afin de remplacer la pièce intitulée « Annexe 3 - Livrables » jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques par une nouvelle version de ce document qui se lit comme suit :

« Annexe 3 - Description des services »

Les services d'hébergement, de support et de maintenance à rendre par le Contractant sont ceux décrits à la présente Annexe 3, et toute tâche connexe nécessaire à la fourniture de ceux-ci.

Facilitation de la mise à niveau

Le Contractant s'engage à faciliter la mise à niveau du progiciel en permettant de comparer la nouvelle version du progiciel avec la version en opération à la Ville afin de tenir compte de paramétrage.

Support et entretien du progiciel

Le support annuel du progiciel sera offert par le Contractant aux administrateurs de la Ville par son équipe de soutien et inclura notamment les services décrits ci-dessous :

- Un service d'aide téléphonique/courriel est offert relativement au progiciel. Ce service est offert de 9 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi.
- La version standard du progiciel est modifiée périodiquement et automatiquement en conformité avec les amendements pertinents des lois et règlements fédéraux et provinciaux, et ce, en respectant les échéanciers fixés par la législation.
- Le progiciel est mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles versions qui sont disponibles. Les mises à jour sont communiquées à la Ville dans un calendrier préétabli. Les notes de versions seront transmises à la Ville, et celles-ci doivent contenir notamment une description des nouveaux comportements d'Ariel ainsi que des améliorations.
- Les tables standards de taux d'intérêts, de mortalité ou autres qui sont utilisées pour l'administration des régimes sont mises à jour automatiquement. Si des tables spécifiques reliées à l'administration des régimes de retraite de la Ville doivent être mises à jour, ceci fera l'objet d'un déploiement manuel et sera facturé en conséquence.
- Le Contractant assure à la Ville un accès au Progiciel sur base illimitée (24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par année) en dehors des périodes normales de maintien, qui sont communiquées à la Ville dans un calendrier préétabli.
- Le Contractant est responsable d'assurer un contexte d'exploitation pertinent pour le progiciel et assure la maintenance de l'application et des équipements informatiques.
- Le Contractant maintient un programme quotidien de copies de sécurité des données du client qui doivent être conservées de façon sécuritaire à l'extérieur de l'édifice qui héberge l'application et ses composantes dont il est question dans la présente convention.
- Le Contractant s'engage à poursuivre, améliorer et offrir le support de toutes les fonctionnalités de l'environnement Ariel, incluant notamment, mais non exhaustivement nAxPro, l'outil Listpro et Rapports SRS, les extractions pour fins d'évaluations actuarielles, les divers modules (notamment les modules : Interface, Validations automatiques, DataImport, Calcul, Indexation, Facteur d'équivalence (FE, FER, FESP), etc.), tout outil disponible dans l'environnement Ariel.
- La documentation standard du progiciel est mise à jour conformément aux nouvelles versions.
- Le Contractant s'engage à s'assurer de la compatibilité de son application avec les outils informatiques utilisés à la Ville.

- Le Contractant s'engage à tenir des rencontres de gouvernance et de suivis périodiques avec des représentants de la Ville spécifiquement avec le Bureau de la retraite et le Service des technologies de l'information.
- Le Contractant s'engage à maintenir ou améliorer les temps de réponse mentionnés sous « Temps réponse » de la section IV.5.1 du Contrat initial (Cahier de réponse).
- Le Contractant est responsable d'effectuer tous les contrôles nécessaires de qualité automatisés au Progiciel afin d'assurer l'intégrité des résultats et de la performance de la base de données Ariel.
- L'objectif de point de récupération (RPO : Recovery Point Objective) est au maximum de 24 heures. L'objectif de temps de récupération (RTO : Recovery Time Objective) est au maximum de 72 heures en dehors des périodes normales de maintien ou lors des mises à jour.

Délais de mise en œuvre des services et des changements aux paramètres existants

À moins qu'une situation exceptionnelle survienne et qu'il en avise la Ville au préalable, le Contractant s'engage à respecter les délais suivants lors de l'exécution de la présente convention :

Mandat requérant dix heures et moins :

Tout mandat qui nécessite tout au plus 10 heures pour l'exécution des travaux doit pouvoir être livré dans un délai de deux mois depuis sa planification jusqu'à son achèvement incluant tous les préalables nécessaires au mandat.

Mandat requérant entre 25 heures et 100 heures

Tout mandat qui nécessite entre 25 heures et 100 heures pour l'exécution des travaux doit pouvoir être livré dans un délai de quatre mois depuis sa planification jusqu'à son achèvement incluant tous les préalables nécessaires au mandat.

Advenant un nombre élevé de mandats simultanés nécessitant chacun entre 25 et 100 heures, le délai de quatre mois pourrait ne pas être respecté pour tous les mandats et les parties devront s'entendre sur un plan de livraison ajusté selon les priorités de la Ville.

Mandat requérant plus de 100 heures

Tout mandat qui nécessite plus de 100 heures pour l'exécution des travaux doit pouvoir être livré dans un délai maximum de six mois depuis sa planification jusqu'à son achèvement incluant tous les préalables nécessaires au mandat.

Advenant qu'un mandat d'envergure ne pouvant pas être effectué dans un délai de 6 mois, le Contractant doit fournir les justifications nécessaires et un échéancier détaillé à la Ville. Les parties devront s'entendre sur un plan de livraison ajusté.

Nonobstant les délais de mise en œuvre ci-haut mentionnés, le Contractant s'engage à prioriser les mandats en fonction des besoins de la Ville, selon le volume et la priorité des mandats en tenant compte des événements hors du contrôle de la Ville.

Support sur demande du progiciel

En plus des services de support et d'entretien indiqués sous **Support et entretien du progiciel**, le Contractant fournit des services de support sur demande.

Le coût des services de support sur demande sont inclus dans le montant forfaitaire annuel indiqué à l'offre de services présentée par le Contractant à l'Annexe 1, jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de 700 heures par année, pendant la durée de la convention. Nonobstant ce qui précède, il est entendu que les heures inutilisées d'une année peuvent être reportées aux années subséquentes.

Si la Ville requiert des services de support et d'entretien additionnels à ceux prévus pour une année donnée, incluant les heures reportées d'années précédentes, le cas échéant, le taux horaire payable par la Ville pour ces services sera de 255 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables et indexé annuellement tel que stipulé à l'Annexe 1.

Cette banque d'heures sera utilisée pour la fourniture des services nécessaires à la gestion quotidienne des opérations afin d'apporter les ajustements requis aux paramètres et fonctionnalités déjà existantes du progiciel, afin de tenir compte, notamment :

- du fruit des négociations des diverses conventions collectives;

- des ajustements découlant de modifications législatives en matière d'administration des régimes de retraite et qui visent les fonctionnalités déjà existantes du progiciel;
- d'ajustements requis pour assurer la communication entre le progiciel Ariel et les autres outils utilisés par la Ville en matière, notamment, de ressources humaines et de la paie, requises aux fins du progiciel Ariel;
- d'ajustements requis aux formules de calcul et aux formulaires/relevés existants;
- imports, script et ajustements aux données;
- ajustements aux tables existantes;
- mise à jour de paramètres au besoin (requis mensuels, annuels, triennaux, etc.);

le tout afin de maintenir l'utilité et la fonction première du progiciel Ariel, cette banque d'heures ne pouvant pas servir à bonifier ou modifier des fonctionnalités existantes, ni à ajouter de nouvelles fonctionnalités.

Lors de la réalisation des mandats visés par la présente convention, notamment lors de mise à jour de version, la façon suivante de travailler s'applique et les éléments suivants doivent faire partie du processus :

- les spécifications décrivant les requis exacts désirés par la Ville sont documentés par la Ville, puis approuvés conjointement par la Ville et le Contractant;
- les ajustements aux paramètres et fonctionnalités existantes du Progiciel, si nécessaire, sont effectués par les équipes d'administration et d'implantation du Contractant. Ceux-ci effectuent les tests nécessaires et s'assurent que les résultats finaux sont les résultats attendus fournis par la Ville;
- La documentation du progiciel est mise à jour conformément aux besoins spécifiques de la Ville;
- Un support est offert par le Contractant relativement aux paramètres des régimes et/ou méthodes d'opération du progiciel;
- Le Contractant offre à la Ville un environnement adéquat et complet pour effectuer ses tests.
- Le service d'administration et d'implantation du Contractant participe à la mise en place et aux tests de nouvelles versions pour le progiciel pour la Ville lorsque des changements sont implantés;
- Les services de support comprennent le temps requis pour les corrections au progiciel demandées par la Ville.
- Lorsqu'une nouvelle version est implantée, les tests de régression en place pour chacun des clients sont exécutés afin d'assurer une conformité entre les résultats avant et après les changements de version.

Résolution des différends

La Ville et le Contractant doivent se rencontrer et négocier de bonne foi dans le but de résoudre tout conflit.

Dans l'éventualité où la Ville constate durant l'exécution ou à la suite de la livraison que le livrable attendu ne correspond pas à la qualité décrite au mandat, elle doit en informer par écrit le Contractant dans les dix (10) jours ouvrables du constat ou de la réception en indiquant les insatisfactions et les correctifs requis afin d'être conformes.

Le Contractant doit reprendre le livrable et/ou apporter les correctifs demandés dans un délai raisonnable afin de rencontrer la pleine satisfaction de la Ville. De plus, le Contractant doit, à la demande de la Ville, fournir un plan à cet effet dans les dix (10) jours ouvrables suivant la demande, sans frais additionnel pour la Ville.

Si après analyse par la Ville de cet avis un différend subsiste, les parties devront tenter de régler de bonne foi le différend dans un délai de trente (30) jours suivant la réponse écrite. Si le litige n'est pas résolu dans la limite de ces trente (30) jours, il sera transmis à un cadre supérieur de chaque partie, qui tentera de régler le différend.

Toute procédure ne peut avoir pour effet de justifier une interruption ou un ralentissement de l'exécution de la prestation de services.

Le Contractant s'engage lors d'une inspection, d'un audit ou d'une vérification, à communiquer tous les renseignements pertinents et à coopérer avec la Ville.

Dans l'éventualité où des anomalies sont constatées lors de vérifications de registre ou d'audit, le Contractant s'engage à poser les gestes et actions nécessaires à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre d'un plan de redressement et apporter les correctifs requis aux fins de corriger les lacunes identifiées à la satisfaction de la Ville dès que la demande écrite est effectuée par le Directeur ».

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare l'amendement du porte-parole d'assemblée, M. Limoges, et du président du comité exécutif, M. Dorais, recevable et adopté à l'unanimité.

La présidente d'assemblée met aux voix le point 20.04, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.04 1217684001

CG21 0070

Accorder un contrat à Groupe PureSphera inc. pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie, pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 296 034 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18552 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0171;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe PureSphera inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des appareils contenant des halocarbures en provenance des écocentres et des cours de voirie de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 937 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18552;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 097 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1208501002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0071

Exercer l'option de la première prolongation pour la fourniture de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie, dans le cadre du contrat accordé à Wolseley Canada inc. (CG16 0109), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 1 791 528,73 \$ à 2 081 221,13 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0168;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 289 692,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de matériaux et d'accessoires du domaine de la plomberie, du chauffage, de la ventilation et de la tuyauterie, dans le cadre du contrat accordé à Wolseley Canada inc. (CG16 0109), majorant ainsi le montant total estimé de l'entente-cadre de 1 791 528,73 \$ à 2 081 221,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1214132001

CG21 0072

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture de deux camionnettes à motorisation hybride complète - Dépense totale de 110 369,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18514 - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0167;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux camionnettes à motorisation hybride complète, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 369,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18514;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1205382018

CG21 0073

Accorder un contrat à Ardec Construction inc. pour les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 898 713,59 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10340 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0174;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Ardec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 742 738,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10340;
- 2- d'autoriser une dépense de 118 838,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 37 136, 93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1216281001

CG21 0074

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables - Dépense totale de 1 134 088,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 455010 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0173;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 989 180,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 455010;
- 2- d'autoriser une dépense de 98 918,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 45 990 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1207231089

CG21 0075

Ratifier le projet d'entente 201858 entre le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal visant la réalisation par la Ville de deux études de faisabilité, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot, et prévoyant le versement par le MTQ à la Ville d'un montant équivalant à 50 % des coûts de réalisation des études, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 175 000 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0182;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de ratifier le projet d'entente 201858 entre le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal visant la réalisation par la Ville de deux études de faisabilité, l'une sur l'établissement d'un lien nord-sud de transport actif au-dessus des voies ferrées et de l'autoroute 20, reliant la cour Turcot à la falaise Saint-Jacques, et l'autre sur la création d'un parc-nature dans l'ancienne cour Turcot, et prévoyant le versement par le MTQ à la Ville d'un montant équivalant à 50 % des coûts de réalisation des études, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 175 000 \$, excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1218170001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0076

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal (CG20 0341), sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0188;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal (CG20 0341), sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue, afin d'ajuster les modalités du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1215008001

CG21 0077

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Habitations Populaires de Parc Extension (Hapopex), à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 1 042,9 mètres carrés, situé du côté sud du chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021 par sa résolution CE21 0183;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc Extension (Hapopex), aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble constitué lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 mètres carrés, situé du côté sud du Chemin Bates à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que Hapopex démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1198290011

CG21 0078

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports pour la période jusqu'au 30 septembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0231;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ au Centre de gestion des déplacements du centre-ville de Montréal pour faire la promotion de solutions de mobilité durable et de l'électrification des transports, pour la période allant de la signature du projet de convention jusqu'au 30 septembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1207340003

CG21 0079

Approuver rétroactivement la nouvelle entente entre Aéroports de Montréal (ADM) et la Ville de Montréal (SPVM) pour la fourniture de services spéciaux pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour un montant total de 19 262 930 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0228;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver rétroactivement la nouvelle entente entre Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal relativement à la fourniture de services spéciaux par l'intermédiaire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), d'un montant total de 19 262 930 \$, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;
- 2- d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1202748003

CG21 0080

Accorder un soutien financier non récurrent de 322 883 \$ à la Coopérative de solidarité Carbone pour un projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle de mini-hub de logistique urbaine / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0232;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 322 883 \$ à la Coopérative de solidarité Carbone pour la mise en place d'un projet de conception, d'opération et de pérennisation d'un modèle de mini-hub de logistique urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1218454001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0081

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée dans les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 2 833 439,01 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 2018-03 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0221;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 463 860 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-03;
- 3- d'autoriser une dépense de 369 579 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1207474016

CG21 0082

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour effectuer des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée dans la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC - Dépense totale de 3 031 124 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 2018-04 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0220;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, au seul soumissionnaire, Eurovia Québec Grands Projets inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour effectuer les travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage, conditionnellement à l'obtention du CA du MELCC, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 635 760 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2018-04;
- 3- d'autoriser une dépense de 395 364 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1207474017

CG21 0083

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 688 805,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP20073-185339-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0225;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 688 805,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP20073-185339-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1203438045

CG21 0084

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0224;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 552 752,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics IMM15682;
- 3 - d'autoriser une dépense de 532 912,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1219057002

CG21 0085

Approuver un projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'Anonyme U.I.M. (CG19 0386) dans le cadre de l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Autoriser un soutien financier additionnel de 937 071 \$ à L'Anonyme U.I.M., majorant ainsi le montant total du soutien financier de 2 373 158 \$ à 3 310 229 \$ / Approuver un projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville, avec le nouveau montant du soutien financier / Approuver un projet de mainlevée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0229;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser un soutien financier additionnel de 937 071 \$ à L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme;
- 3- d'autoriser l'affectation de 937 071 \$ provenant des surplus affectés de 2018, dédiés aux nouvelles mesures de logement abordable et autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2021 de ce montant;
- 4- d'approuver un projet d'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville, avec le nouveau montant de subvention, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de soutien financier;
- 5- d'approuver un projet de mainlevée visant à radier l'acte de garantie hypothécaire avec le montant initial;
- 6- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal ainsi que l'acte de mainlevée;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1198441001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0086

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels à FNX-INNOV inc., Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. et Les Services EXP. inc. pour des services en ingénierie et en aménagement aux fins de la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 11 762 241,44 \$, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 20-18321 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0233;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trente-six mois à compter de la date de la décision, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en génie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18321;

<u>Firme</u>	<u>Contrat maximal, taxes incluses</u>	<u>Déboursés maximum, taxes incluses</u>
1- FNX-INNOV inc.	5 464 589,29 \$	114 975 \$
2- Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc.	3 628 553,51 \$	91 980 \$
3- Les Services Exp inc.	2 393 158,64 \$	68 985 \$
TOTAL	11 486 301,44 \$	275 940 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des requérants, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1217231007

CG21 0087

Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports du Québec pour le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau / Autoriser une dépense de 2 508 232,51 \$, taxes incluses, représentant la part payable de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0234;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec pour le renforcement et la dérivation du collecteur Saint-Pierre Haut-Niveau;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 508 232,51 \$, taxes incluses, représentant la part payable de la Ville;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1195843004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0088

Autoriser une dépense de 6 782 425,77 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2021 par sa résolution CE21 0154;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 6 782 425,77 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. » (CG18 0122);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1216859001

CG21 0089

Approuver le Rapport d'activités 2019-2020 relatif au Fonds de développement des territoires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0262;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le Rapport d'activités 2019-2020 relatif au Fonds de développement des territoires;

2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

- 3- d'autoriser le Service du Développement Économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1208927001

CG21 0090

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0238;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2021 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380);
- Étude de la motion de l'opposition officielle afin de renommer la place des Festivals en hommage au virtuose montréalais Oscar Peterson (CM20 1196).

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Le télétravail et ses effets sur l'économie de la métropole;
- Séance d'information publique sur le suivi de la consultation sur la problématique des locaux commerciaux vacants.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident-es permanent-es à la demande du comité exécutif (CE19 1449);
- Réflexion sur la reddition de compte en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques et examen des pratiques en vigueur dans d'autres villes;
- Réflexion sur l'accompagnement de la diversité religieuse montréalaise;
- Évaluation de la pertinence de développer une politique montréalaise pour prévenir l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal à la demande du conseil municipal (CM16 0174).

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017).

Commission sur l'examen des contrats

- *En continu* : Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082).

Commission sur les finances et l'administration

- Consultations prébudgétaires 2022;

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;
- Étude publique des Budgets de fonctionnement 2022 et Programme décennal d'immobilisations 2022-2031;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634).

Commission sur l'inspecteur général

- *En continu* : Étude des rapports de l'inspectrice générale.

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement.

Commission de la sécurité publique (CSP)

- Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (CM19 0947);
- Motion non partisane visant à assurer le respect du droit de la population à la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'utilisation de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) par le SPVM (CM20 0679);
- Consultation publique concernant la *Politique sur les interpellations policières du SPVM*;
- Étude publique - Bilan annuel des actions prises (SPVM et principaux partenaires) pour lutter contre le profilage racial et social;
- Révision de la réglementation de la Ville (SPVM et principaux partenaires) - lutte au profilage racial et social;
- Schéma de couverture du SPVM (CM20 1385);
- *En continu* : Suivi sur la gestion de la pandémie de la Covid-19.

Commission sur le transport et les travaux publics

- Étude sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal à la demande du conseil municipal (CM19 0475);
- Étude portant sur l'ajout de caméras aux signaux d'arrêt escamotable des autobus scolaires et étude de la possibilité d'équiper de caméras les autobus de la STM qui utilisent des voies réservées, à la demande du conseil municipal (CM20 0430 et CM20 0317).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0091

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1218945001

CG21 0092

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 441 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1217862004

CG21 0093

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau (RCG 20-010) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 24 200 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1217862002

CG21 0094

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 918 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de mise aux normes du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1217862003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG21 0095

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 par sa résolution CG21 0048;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 par sa résolution CG21 0048;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021, par sa résolution CE21 0128;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1213843003

Règlement RCG 20-039-1

CG21 0096**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 par sa résolution CG21 0049;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021 par sa résolution CG21 0049;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021, par sa résolution CE21 0127;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038) ».
- 2- de prendre acte que le report des échéance des taxes foncières prévues par le Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2021), aura également pour effet de reporter les dates d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2021) prévue par la résolution CM20 1346.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1213843002

Règlement RCG 20-038-1

CG21 0097**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 25 mars 2021**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 février 2021 par sa résolution CG21 0060;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 février 2021 par sa résolution CG21 0060;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2021, par sa résolution CE21 0198;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1212675004

Règlement RCG 20-014-9

CG21 0098

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission permanente sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Christine Gosselin;
- Mme Sophie Thiébaud à titre de membre à la Commission permanente sur le transport et les travaux publics, en remplacement de M. Christian Larocque;
- Mme Stephanie Watt à titre de membre à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Jocelyn Pauté.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CG21 0099

Nomination d'un représentant de l'agglomération de Montréal au sein du conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2021 par sa résolution CE21 0244;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer au conseil d'administration de Concertation régionale de Montréal madame Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de madame Cathy Wong, conseillère de la Ville à l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1210191001

Article 65.01

Motion du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc mandatant la Ville de Montréal de déposer un avis de projet pour le raccordement du boulevard Cavendish et les études préliminaires au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au plus tard le 1^{er} mai 2021

Avant présentation, le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, reporte le point 65.01 à la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021, conformément à l'article 26 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération* (RCG 06-027).

CG21 0100

Motion de la mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue concernant l'interdiction de la chasse sportive sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Avant sa présentation, le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, appuyé par le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, dépose une nouvelle version de la motion 65.02. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que les parcs-natures, comme celui de l'Anse-à-l'Orme, sont des espaces verts prisés par la population montréalaise;

Attendu que les parcs-natures sont des endroits de détente et d'appréciation de la nature pour l'ensemble des citoyens de l'île, qui doivent pouvoir en profiter en sécurité et en quiétude d'esprit;

Attendu que depuis plusieurs années, les activités de chasse dans les parcs-natures, comme celui de l'Anse-à-l'Orme, suscitent de grandes préoccupations pour la sécurité des visiteurs;

Attendu que les activités de chasse dans les parcs-natures sont une source d'inquiétude également des citoyens qui demeurent à proximité de ceux-ci;

Attendu que les activités de chasse sont incompatibles avec la réalité d'un territoire urbain et semi-urbain comme celui de l'agglomération de Montréal;

Attendu que les parcs-natures doivent être réservés exclusivement à des activités de détente et de récréation;

Attendu que le plan Zone 8 Nord - Découpages territoriaux, disponible sur le site internet du ministère de la Faune, et des parcs permet la chasse;

Attendu que le plan Zone 8 Nord édicte les conditions de chasse sur ce territoire;

Attendu que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne peut intervenir sur le territoire de l'île de Montréal puisque la chasse se fait selon les règles prévues par le gouvernement du Québec;

Attendu que la Ville de Saint-Anne-de-Bellevue et de Kirkland ont demandé le soutien et l'intervention du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), mais que celui-ci n'est pas habilité à intervenir;

Attendu que les municipalités n'ont pas le pouvoir de réglementer la chasse sur leur territoire, car il revient au gouvernement du Québec de légiférer;

Il est proposé par Mme Paola Hawa

appuyé par M. Michel Gibson
M. François Limoges
M. Benoit Dorais
M. Sterling Downey

- 1- que l'agglomération de Montréal condamne formellement le fait que la chasse sportive soit permise sur tout son territoire;
- 2- que l'agglomération de Montréal affirme que les citoyens de l'agglomération ont le droit d'accéder et de profiter des parcs-natures en toute sécurité;
- 3- que l'agglomération juge qu'il y a urgence d'agir avant la reprise des activités de la chasse au printemps;
- 4- que l'agglomération de Montréal demande au gouvernement du Québec d'exclure la chasse sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 5- que le ministère de la Faune et des Parcs procède à une mise à jour de la carte de la Zone 8 Nord en interdisant totalement la chasse sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 6- que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs soit désigné par le gouvernement du Québec comme étant responsable de superviser les opérations de chasse sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 7- que l'agglomération invite le responsable du dossier au comité exécutif, Robert Beaudry, accompagné de représentants des villes liées, à rencontrer le ministre responsable des Faunes et des parcs, Pierre Dufour, afin que ce dernier intervienne selon les objectifs de cette résolution;

Il est demandé de transmettre cette résolution aux personnes suivantes :

- Aux députés de l'Assemblée nationale qui représentent des circonscriptions de l'île de Montréal;
- Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Madame Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la région de Montréal et de la Métropole;
- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Dominique Anglade, Cheffe de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale;
- Madame Manon Massé, Cheffe parlementaire de Québec solidaire à l'Assemblée nationale;
- Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du Parti québécois.

Un débat s'engage sur le point 65.02, tel qu'amendé.

La présidente d'assemblée cède la parole à la mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Mme Paola Hawa qui présente la nouvelle version de la motion.

La présidente d'assemblée remercie la mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue, Mme Paola Hawa et cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

M. Limoges propose que le nom du conseiller Sterling Downey soit ajouté à la liste d'appuyeurs de la motion. La proposition est acceptée.

La présidente d'assemblée met aux voix le point 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 17 h 43, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE